

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009019

Signataire : ML/SRC

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'aide financière à l'investissement n°07-138 signée le 6 Juin 2008 entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis concernant la crèche Ethel Rosenberg

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la décision de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis du 05 août 2007 d'attribuer à la commune une aide financière,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2008 approuvant le contrat d'aide financière au titre du dispositif d'aide à l'investissement petite enfance « DAIPE » concernant la crèche collective Ethel Rosenberg,

Vu les termes de l'article VI de la convention du 6 juin 2008 n°07-138 et compte tenu des justificatifs fournis,

Considérant le projet d'avenant n°1 de la convention n°07-138 modifiant l'article VI relatif au nouvel échéancier révisant celui-ci en 9 annuités de 17 198 € et 1 annuité de 17 196 €

A l'unanimité.

DELIBERE :

SIGNE l'avenant n°1 à la convention d'aide financière à l'investissement n°07-138 signée le 6 juin 2008 entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant la crèche Ethel Rosenberg validant un nouvel échéancier intervenant au 5 juin 2010.

Le Maire

Jacques SALVATOR